

## Refus de renouvellement de carte de sejour

## Par Cindydou, le 28/02/2015 à 12:59

Bonjour mon ami arriver en France a l'âge de 1 mois (marocain) maintenant âgée de 30 ans a toujours vécu à Paris scolariser diplômée etcc.

A toujours vécu avec des cartes de séjours .

A l'âge de 16 ans sa maman et tomber dans le coma suite à un accident il cest retrouver en France un peu livrer à lui-même et n'a jamais penser à faire sa naturalisation et a donc continuer à vivre avec des carte de sejour .

Il a cette époque fait quelque erreurs qui font que actuellement il a un casier judiciaire . En allant la renouveler sa carte de sejour et demandant une carte de 10 ans la commisions a decider un oui .... Et le prefet un non .

Mais pas de sortie de territoire.

Nous sommes donc aller au tribunal administratif qui a decider de suivre la vie du prefet . Nous attendons donc la décisions de l'appel dans un ans !!!!!!

En attendant il ne peut donc ni travailler ni passer de permis et chaque contrôle vos une garde à vue vu qu'il ne possède pas de papier français sur lui! Il le relâche avec toute leur excuse en disant que cela net pas tre claire!

Il vie donc à mes frais mais si j'était pas la ! Comment cela ce passerais t'il !? Je cherche à savoir si cela et vraiment logique ! Si cela et vraiment légal !

Tarrive a l'âge de 1 mois tant a 30 ans autant dire qu'il et français donc ok il a commi quelque erreur mais sois tu le vire au Maroc sois tu lui donne des papier mais tu lui dit pas resté ici mais sans rien!

Aider nous!